

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS61

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,  
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à la télévision »

les mots :

« aux écrans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il convient de protéger les enfants des écrans, et pas seulement des télévisions. Les usages évoluant, les enfants sont plus souvent confrontés aux tablettes qu'aux téléviseurs.